

# Communiqué

Le 12 juin 1995

N° 108

## LE CANADA DÉPLORE LES RETARDS APPORTÉS AU RÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE AU NIGÉRIA

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a exprimé aujourd'hui sa vive inquiétude face aux retards répétés du rétablissement de la démocratie au Nigéria. Le 12 juin marque le deuxième anniversaire de l'annulation des élections présidentielles considérées comme les plus justes et les plus pacifiques de l'histoire de ce pays.

Pour souligner ce triste anniversaire, le ministre Ouellet a annoncé que la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), l'honorable Christine Stewart, rencontrera aujourd'hui M. Wole Soyinka, un chef de file du mouvement démocratique du Nigéria et le seul lauréat du prix Nobel (remporté dans la catégorie Littérature, en 1986) de son pays.

« Je suis heureuse de pouvoir rencontrer un défenseur aussi éminent de la démocratie et des droits de la personne, a déclaré M<sup>me</sup> Stewart. Les Nigériens, qui ont manifesté leur empressement et leur enthousiasme à l'égard du processus démocratique, sont soumis à un régime militaire depuis 12 ans. Je me réjouis à la perspective de discuter avec M. Soyinka de la contribution que le Canada et le Commonwealth peuvent apporter pour assurer que les dirigeants de ce pays prennent des mesures concrètes pour rétablir la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne. »

Le Nigéria est soumis, à l'exception d'une courte période de démocratie, de 1979 à 1983, à un régime militaire depuis une génération. Depuis que le général Sani Abacha est arrivé au pouvoir lors du coup d'État de 1993, son gouvernement a dissous toutes les assemblées élues, a emprisonné le vainqueur non proclamé des élections présidentielles annulées, le chef Moshood Abiola, et d'autres leaders démocratiques, a muselé la presse, a réprimé les syndicats et les minorités, s'est donné un pouvoir légal et l'immunité absolue, a suspendu le droit à l'*habeas corpus* et a procédé à des exécutions publiques.



Les mesures, prises par le Canada en vue de limiter ses relations officielles avec le régime militaire du Nigéria lors de l'arrivée au pouvoir du général Sani Abacha en 1993, restent en vigueur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874